

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/479/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les arrêtés municipaux en vigueur
Considérant la demande de Monsieur POIX Etienne pour « Speed'e'Beers » pour la vente de bières, 1 rue Charles Morin à Eu, **le Samedi 11 juillet 2026**.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

- Article 1^{er} :** Du Vendredi 10 juillet 2026 de 13h00 au Dimanche 12 juillet 2026 à 17h00.
Monsieur Etienne POIX est autorisé à occuper le domaine public pour installer un chalet à l'angle de la rue Charles Morin et la rue des fontaines à Eu, pour la vente de bières.
- Article 2** Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le six juillet deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

